

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2805**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 7 et 20 dans une copropriété située au 24, rue Léon Chomel et appartenant aux conjoints Di Rollo

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2805**

objet : **Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 7 et 20 dans une copropriété située au 24, rue Léon Chomel et appartenant aux consorts Di Rollo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 7 et 20 de la copropriété située au 24, rue Léon Chomel à Villeurbanne et appartenant aux consorts Di Rollo, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement de 48,42 mètres carrés, au 2° étage, formant le lot n° 7 et d'une cave formant le lot n° 20 ainsi que les 96/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis, les consorts Di Rollo accepteraient de céder leurs biens au prix de 100 000 €, libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 3 novembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 100 000 €, d'un logement de type F2 et d'une cave, formant les lots n° 7 et 20, situés au 20, rue Léon Chomel et appartenant aux consorts Di Rollo, dans le cadre de la réalisation du projet urbain de centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2121, le 15 février 2010, pour la somme de 4 000 000 € en dépenses.

4 - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 100 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.